



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 3 o) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
statistiques des établissements humains

Rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les statistiques des établissements humains

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les statistiques des établissements humains, qui est présenté à la Commission pour examen. Ce rapport retrace les progrès accomplis sous la direction d'ONU-Habitat en ce qui concerne les méthodes de collecte et de compilation de statistiques relatives aux établissements humains et les méthodes et activités de collecte et de communication de données sur certains indicateurs relatifs aux établissements humains qui ont un rapport avec les objectifs de développement durable. On y trouve également, à l'intention des organismes nationaux de statistique, des recommandations visant à améliorer le suivi des indicateurs relatifs aux établissements humains et l'établissement de rapports à leur sujet.

La Commission est invitée à approuver la méthode de l'échantillon national de villes destinée aux pays rencontrant des obstacles dans leurs activités de suivi et d'établissement de rapports pour toutes leurs villes et la création de deux groupes d'experts chargés respectivement de revoir les directives et principes relatifs à l'application de l'Indice de prospérité des villes et de fixer des principes directeurs concernant les critères permettant de reconnaître les quartiers de taudis, et à formuler des observations sur les difficultés liées à la définition de la notion de ville et sur le mécanisme visant à coordonner les activités relatives aux statistiques des établissements humains au niveau international. Les questions soumises à la Commission pour examen figurent au paragraphe 49 du présent rapport.

* E/CN.3/2019/1.



I. Introduction

1. À sa quarante-quatrième session, tenue du 4 au 7 mars 2014, la Commission de statistique a pris note du rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les statistiques des établissements humains (E/CN.3/2014/17), dans lequel le Secrétaire général résume les progrès accomplis en ce qui concerne la méthodologie élaborée par ONU-Habitat et ses partenaires pour mesurer la sécurité des droits fonciers de façon homogène dans tous les pays et toutes les régions. Grâce à la poursuite des travaux menés sur cette méthodologie, il a été possible de perfectionner les guides de l'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux, d'établir des rapports ponctuels sur le sort tragique des habitants de taudis et de mieux suivre la situation concernant l'accès aux services urbains de base dans le monde.

2. Le présent rapport retrace les activités menées depuis 2014, notamment les améliorations apportées à plusieurs méthodologies en rapport avec le suivi des objectifs de développement durable touchant aux questions urbaines, qui sont décrites dans un rapport de synthèse sur l'objectif 11¹. D'autres activités méthodologiques sont présentées dans le rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (A/73/83-E/2018/62). En outre, le présent rapport apporte des détails supplémentaires sur les progrès réalisés en ce qui concerne le travail méthodologique portant sur les indicateurs urbains, l'application du cadre relatif à l'échantillon national de villes et de l'Initiative pour la prospérité des villes par tous les pays du monde et les activités régionales de formation et de renforcement des capacités menées dans ce contexte, la collecte de données et les activités de communication.

II. Développement durable et statistiques des établissements humains

3. Depuis la présentation du précédent rapport sur les établissements humains, la communauté internationale a adopté plusieurs programmes sur les questions urbaines, dont les principaux sont le Nouveau Programme pour les villes (résolution 71/256 de l'Assemblée générale, annexe) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée), auquel est associé un cadre mondial d'indicateurs (résolution 71/313 de l'Assemblée, annexe), ce qui permet d'accroître la portée et l'étendue des statistiques mondiales relatives aux établissements humains dans l'ensemble du système statistique et contribue à encourager davantage de producteurs et d'utilisateurs de données différents à participer aux activités concernant les indicateurs relatifs aux établissements humains.

4. Dans le Nouveau Programme pour les villes et le Programme 2030, il est souligné que les rapports doivent être fondés sur une analyse des activités des administrations nationales, infranationales et locales et des rapports d'ONU-Habitat, d'autres organismes des Nations Unies compétents et de parties prenantes soutenant la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, ainsi que sur les rapports du Conseil d'administration d'ONU-Habitat. Les contributions des organisations et des processus multilatéraux, le cas échéant, de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires devraient être prises en considération et il faudrait éviter de répéter des informations déjà présentées et rendre compte de la situation, de la

¹ Programme des Nations Unies pour les établissements humains, *SDG 11 Synthesis Report 2018 : High-Level Political Forum 2018 – Tracking Progress Towards Inclusive, Safe, Resilient and Sustainable Cities and Human Settlements* (Nairobi, 2018).

législation, des capacités, des besoins et des priorités aux niveaux local, infranational et national.

5. D'autres programmes mondiaux, tels que l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, ont également mené à l'adoption de nouveaux ensembles d'indicateurs et de statistiques, élargissant encore le cadre d'indicateurs. Le nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui ont un lien direct ou indirect avec les indicateurs et les statistiques concernant les établissements humains s'élève à présent à 81. Le suivi du Nouveau Programme pour les villes et de tous les autres programmes mondiaux complémentaires et l'établissement de rapports à ce sujet dépendent grandement du noyau dur d'indicateurs et de statistiques élaboré dans le contexte des objectifs de développement durable.

III. Progrès accomplis dans l'établissement de rapports sur les statistiques des établissements humains

6. Conformément à son mandat et à l'esprit du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat a coordonné l'élaboration de trois importants rapports qui décrivent en détail les progrès accomplis et les succès engrangés dans le domaine des indicateurs relatifs aux établissements humains ces cinq dernières années. Les dernières tendances concernant un large éventail de questions touchant les établissements humains et de problèmes urbains d'envergure mondiale, notamment la pollution de l'air, le transport urbain, la gestion des déchets, le coût du logement, l'étalement des villes, les changements climatiques et les espaces publics urbains, sont présentées dans les rapports suivants :

- a) *Le World Cities Report 2016 : Urbanization and Development : Emerging Futures* ;
- b) Le rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ([A/73/83-E/2018/62](#)) ;
- c) Le rapport de synthèse sur les indicateurs relatifs à l'objectif 11¹.

7. En juillet 2018, le Conseil économique et social a examiné le premier d'une série de cinq rapports quadriennaux devant être établis entre 2016 et 2036 ([A/73/83-E/2018/62](#)), dont les conclusions sont développées dans le rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11, lequel a fait l'objet d'un débat à la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ensemble, ces rapports constituent des éléments essentiels du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes et de programmes régionaux sur les villes.

8. Dans le rapport de synthèse, il est indiqué que les pays doivent mener les activités de suivi à l'échelon local mais rendre compte de leurs progrès en matière de villes et d'établissements humains au niveau national. Avant de pouvoir étudier de façon plus détaillée un certain nombre d'objectifs et de cibles de développement durable, il faut absolument examiner et régler les problèmes urbains d'un point de vue méthodologique, ce qui nécessite de mener des politiques cohérentes et de mettre au point des dispositifs de collaboration verticaux et horizontaux dans les domaines du suivi, de l'établissement de rapports et de la mise en œuvre.

9. Les trois rapports susmentionnés ont été présentés à la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, dans l'objectif que ces documents et les activités de suivi et d'évaluation du Programme de

développement à l'horizon 2030 et des autres programmes mondiaux soient placés sous le signe de la cohérence, de la coordination et de la collaboration.

IV. Ateliers régionaux et mondiaux liés à des activités de renforcement des capacités

10. ONU-Habitat et les autres organismes responsables ont régulièrement organisé des ateliers de coopération technique dans le domaine des statistiques des établissements humains, dans le cadre desquels ils ont donné des conseils aux pays, dispensé des formations au niveau national et régional et fourni des services d'assistance technique directe². Au cours des cinq dernières années, cette assistance a été fournie dans l'optique de renforcer la capacité institutionnelle des organismes nationaux de statistique d'harmoniser leurs dispositifs de collecte de statistiques relatives aux établissements humains, de mieux définir les zones urbaines et de mettre au point des outils de collecte de données. Des enquêtes statistiques relatives aux indicateurs humains ont également été réalisées de façon régulière afin de récolter des données sur divers indicateurs, concernant notamment les quartiers de taudis, l'accès aux services de base, la sécurité des droits fonciers ou encore la gouvernance des villes et la participation citoyenne. Les activités de renforcement des capacités ont également donné lieu à l'établissement d'indicateurs analytiques et d'indicateurs de résultats présentant un intérêt pour comprendre les politiques relatives aux établissements humains et suivre l'application des programmes. Ces dernières années, ONU-Habitat a prêté une assistance technique plus ou moins importante à des pays tels que l'Arabie saoudite, le Botswana, le Cameroun, la Colombie, l'Égypte, l'Équateur, l'Éthiopie, l'Inde, le Kenya, le Koweït, l'Ouganda, la République de Corée, le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie, la Tunisie et le Viet Nam. À l'heure de l'établissement du présent rapport, des projets de renforcement des capacités étaient en cours dans des pays de plusieurs régions.

11. Depuis 2014 ont été organisés 26 ateliers de développement des capacités, auxquels ont participé près de 1 000 personnes issues d'organismes nationaux de statistique, d'administrations locales ou nationales, de la société civile et d'institutions publiques ou privées, ainsi que des membres de groupes particuliers tels que les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. La tenue d'ateliers régionaux à l'intention des organismes nationaux de statistique s'est révélée un moyen peu coûteux de faire connaître aux statisticiens nationaux les dernières recommandations relatives aux statistiques des établissements humains. En effet, ces ateliers offrent aux organismes d'une région donnée, qui rencontrent souvent les mêmes obstacles, un excellent espace non seulement pour réfléchir aux problèmes conceptuels mais également pour mettre en commun données d'expérience et bonnes pratiques. Ces trois dernières années, ONU-Habitat et ses partenaires ont conjointement organisé plusieurs ateliers régionaux et internationaux, dont notamment : un atelier international sur les indicateurs relatifs aux établissements humains qui sont en rapport avec les objectifs de développement durable, tenu à Naivasha (Kenya) en février 2017 (93 participants provenant de 31 pays) ; un atelier régional sur les indicateurs relatifs aux établissements humains en Afrique, organisé en décembre 2017 avec la Commission économique pour l'Afrique (38 participants provenant de 11 pays) ; un atelier régional sur les indicateurs relatifs aux établissements humains à l'intention des pays de l'Asie et du Pacifique, organisé en mars 2018 avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (46 participants provenant de 14 pays) ; un atelier régional à l'intention des États arabes, organisé en

² Voir, par exemple : <https://unhabitat.org/preparing-cities-in-africa-to-monitor-and-report-on-goal-11> et <https://unhabitat.org/preparing-cities-in-africa-to-monitor-and-report-on-goal-11>.

juillet 2018 avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (32 participants provenant de 11 pays) ; et un atelier international sur les statistiques des établissements humains, tenu à Kuala Lumpur en février 2018, dans le cadre du Forum urbain mondial (85 participants provenant de 27 pays). Au cours des deux prochaines années, d'autres activités de renforcement des capacités seront menées à l'intention des villes, des administrations locales et des organismes nationaux de statistique. Elles porteront principalement sur l'application des concepts liés à l'échantillon national de villes, sur l'harmonisation de la définition des villes, sur l'utilisation des technologies géospatiales dans le suivi des aspects des objectifs de développement durable liés à des problèmes urbains, sur la mise en place de systèmes et de réseaux statistiques nationaux au service du suivi des indicateurs relatifs aux objectifs touchant à des questions urbaines, lesquels sont divers et évoluent en permanence, et sur la façon dont la société civile et les communautés urbaines peuvent contribuer à la communication à l'échelle mondiale de données sur les établissements humains.

12. Depuis 2016, ONU-Habitat et les autres principaux organismes responsables élaborent et mettent gratuitement à la disposition de toutes les villes et de tous les pays des modules spécifiques qui expliquent les concepts liés à certains indicateurs associés à l'objectif 11 et montrent étape par étape comment calculer ces indicateurs. En sus des initiatives décrites ci-dessus, des activités de développement des capacités concernant l'objectif 11 sont organisées par le réseau d'observatoires urbains, qui est accessible dans nombre de régions et de pays. Comme suite aux formations dispensées à cet effet, plusieurs observatoires urbains locaux ont été créés dans des pays tels que l'Arabie saoudite, le Botswana, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Inde, la Jordanie, le Koweït, le Mexique, la Tunisie, le Viet Nam et la Zambie. D'autres agences responsables ont organisé des activités de renforcement des capacités concernant l'objectif 11 en collaboration avec les commissions régionales.

V. Lacunes existant dans les données et difficultés rencontrées dans la communication des statistiques des établissements humains

13. En dépit de l'action constante menée par ONU-Habitat et les autres parties prenantes qui s'occupent des statistiques des établissements humains, il convient de noter que, dans tous les pays, les besoins d'assistance technique dans ce domaine dépassent largement les moyens disponibles. Si les tendances à l'échelle mondiale font apparaître une amélioration des statistiques des établissements humains, il reste que de nombreux pays continuent de connaître de graves lacunes dans la production de ces données, notamment en ce qui concerne les indicateurs nécessitant une analyse spatiale.

14. Pour un nombre élevé de cibles et d'indicateurs associés à des objectifs de développement durable en rapport avec des problèmes urbains, ce sont les villes qui servent d'unité d'analyse aux fins du suivi des progrès accomplis. Or, chaque pays définit les villes différemment, en fonction d'une ou plusieurs caractéristiques telles que le nombre d'habitants ou la densité démographique, la fonction économique, la nature des activités (agricoles ou commerciales), la part de revenu généré localement ainsi que les mesures politiques et administratives. Des directives éclairées prévoyant des définitions, des unités de mesure et des normes unifiées sont indispensables pour que le suivi des programmes urbains et des statistiques des établissements humains et la communication de données à cet égard se fassent sur la base de concepts harmonisés et acceptés de tous. Si la ville comme unité de mesure de certains indicateurs relatifs aux questions urbaines et aux établissements humains ne fait l'objet d'aucune

définition d'application mondiale, les pays risquent de réaliser leurs estimations sur la base de concepts opérationnels distincts, tels que le centre urbain, l'agglomération urbaine ou la zone métropolitaine, et donc de ne pas utiliser ou appliquer les mêmes seuils et les mêmes méthodes, rendant ainsi les résultats difficiles à comparer à l'échelle mondiale.

15. Organisme de référence pour les questions urbaines, ONU-Habitat a mis au point au cours des vingt dernières années divers outils de suivi mondiaux ayant contribué à la production de données urbaines qui présentent un intérêt direct aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11. Nombre de ces outils – notamment le modèle d'observatoire urbain, l'Initiative pour la prospérité des villes, le Programme d'indicateurs urbains, la méthode de l'échantillon national de villes – ont été perfectionnés en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans l'optique de contribuer au suivi à l'échelle mondiale des objectifs de développement durable touchant des problèmes urbains. Certains de ces dispositifs sont examinés plus en détail dans les développements qui suivent.

VI. Le modèle d'observatoire urbain : un dispositif au service d'une prise de décision éclairée

16. Afin de trouver des solutions créatives à la crise des informations urbaines, ONU-Habitat a élaboré en partenariat avec les villes le modèle d'observatoire urbain, qui est un dispositif de collecte et d'analyse de données sur les villes³. Les orientations systématiques fournies dans ce sens à plusieurs pays ont permis la mise en place d'un réseau mondial d'observatoires urbains locaux, nationaux et régionaux, qui facilitent la collecte de données et le suivi des opérations au niveau local ainsi que l'agrégation et la comparaison des données aux niveaux national et régional.

17. Les observatoires urbains sont bien placés pour répondre au besoin maintes fois exprimé de disposer de jeux de données de haute résolution fiables pour chacune des villes et des aires métropolitaines qui les entourent. Ils contribuent à renforcer les capacités des administrations nationales, sous-nationales et locales dans le domaine des données urbaines en leur donnant les moyens d'échanger efficacement leurs savoirs et de promouvoir une gouvernance fondée sur des faits consignés dans des bases de connaissances communes. ONU-Habitat assure actuellement la supervision et la coordination de 374 observatoires urbains dans le monde, dont 101 en Afrique, 143 en Asie et 130 en Amérique latine. À la faveur de procédures consultatives ouvertes, ces structures urbaines locales accompagnent le dialogue sur la collecte, l'analyse et l'interprétation des données des indicateurs urbains relatifs au Nouveau Programme pour les villes et aux objectifs de développement durable en rapport avec des questions urbaines. Toutes les fonctions d'ONU-Habitat ont élaboré de nouveaux outils et de nouvelles directives par l'intermédiaire des observatoires urbains locaux.

18. Au moment de la rédaction du présent rapport, d'intenses activités de formation à la collecte et à la production d'indicateurs dans le cadre des objectifs de développement durable étaient en cours dans plusieurs observatoires urbains. En collaboration avec plusieurs partenaires, ONU-Habitat œuvre au renforcement des capacités de nombreux observatoires urbains pour leur permettre de continuer à jouer un rôle central dans la collecte et la communication de données relatives aux objectifs et au Nouveau Programme pour les villes. Cette masse critique d'observatoires urbains est un atout considérable dans le suivi des programmes urbains internationaux et l'établissement de rapports à leur sujet.

³ Voir <https://unhabitat.org/urban-knowledge/guo/>.

VII. L'échantillon national de villes : un modèle idéal pour suivre les résultats obtenus par les villes et communiquer des données à ce sujet au niveau national

19. De nombreux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable touchant aux questions urbaines rendent nécessaire la collecte de données au niveau des villes ou à l'échelon local. Par conséquent, les pays doivent définir ce qu'est une ville, déterminer combien il y en a sur leur territoire, recueillir des données sur toutes leurs villes et agréger ces données au niveau national afin de dégager la moyenne des résultats obtenus au regard des indicateurs urbains. Nombre de pays, en particulier ceux dont les ressources financières, institutionnelles, humaines et systémiques sont limitées, se trouvent dans l'impossibilité de collecter et de communiquer des informations sur toutes leurs villes. ONU-Habitat leur recommande d'appliquer le modèle de l'échantillon national de villes, qui leur permettra de choisir de façon systématique un échantillon représentatif de leurs villes, d'assurer un suivi permanent des progrès accomplis par ces villes et d'établir des rapports à ce sujet au niveau national⁴.

20. Constitué avec soin en tenant compte des caractéristiques propres à chaque ville ou sous-région et des écarts pouvant exister entre elles, l'échantillon national de villes vise à suivre les principales tendances à l'œuvre dans les villes d'un pays donné et compte parmi les mécanismes qui créeront des conditions propices au suivi d'un ensemble de villes cohérent ainsi qu'à la communication de données à leur sujet, ce qui permettra aux pays d'analyser des séries chronologiques et de mesurer ainsi leurs progrès de façon plus systématique et scientifique. Cet échantillon doit être constitué selon des méthodes statistiques et scientifiques valides (voir par. 22 ci-après).

21. D'importants moyens financiers, institutionnels et humains ainsi que de nouveaux systèmes sont nécessaires pour collecter des données sur tous les indicateurs relatifs à l'objectif 11. Les évaluations réalisées depuis 2016 par plusieurs organismes responsables, dont ONU-Habitat, révèlent que la plupart des pays peinent à mobiliser suffisamment de moyens pour financer un système statistique de qualité et assurer le suivi de tous les indicateurs associés à l'objectif 11. Cependant, quelques pays, pour la plupart situés dans les régions développées, disposent de structures de collecte de données bien établies et de suffisamment de moyens pour suivre les progrès accomplis par toutes leurs zones urbaines et toutes leurs villes dans la réalisation de l'objectif 11 et établir des rapports à ce sujet.

22. Afin d'aider les pays aux ressources limitées à collecter de façon systématique des données sur les indicateurs relatifs à l'objectif 11, ONU-Habitat a élaboré avec d'autres partenaires le modèle de l'échantillon national de villes, grâce auxquels ces pays peuvent sélectionner un échantillon équilibré et représentatif de leurs villes. Cet échantillon est constitué selon des méthodes statistiques et scientifiques de qualité, qui tiennent compte de facteurs tels que l'importance d'une ville à l'échelle du pays, sa situation géographique, sa taille, sa population, son poids économique et politique ou la représentation des jeunes, des enfants ou des femmes. Les avantages d'un tel échantillon et les principales étapes qu'il est conseillé de suivre pour le constituer sont présentés en annexe au présent rapport.

⁴ Voir <https://unhabitat.org/national-sample-of-cities/>.

VIII. L'Indice de prospérité des villes : un outil efficace pour mesurer les résultats obtenus par les villes grâce à une analyse complète des données urbaines

23. Un engagement en faveur du partenariat et de la coopération fondé sur un dispositif de suivi solide permettant de mesurer l'efficacité des politiques et des investissements sur la base de données factuelles actualisées presque en temps réel sera indispensable pour relever le défi que représente l'instauration d'une croissance profitant à tous et d'un développement urbain durable. Un tel dispositif devra servir à fixer des priorités, à veiller à ce que les investissements stratégiques soient réalisés, à suivre l'application des plans et à mesurer leurs effets aux niveaux mondial, national et régional (c'est-à-dire territorial et municipal). ONU-Habitat a conçu l'Initiative pour la prospérité des villes, un cadre mondial qui permet aux États Membres de suivre et d'évaluer, sur les plans national et international, l'action qu'ils mènent pour mettre en œuvre les volets urbains du programme de développement durable, au moyen d'un mécanisme robuste et unifié permettant de mesurer les succès et d'analyser les échecs à tous les niveaux administratifs.

24. L'Initiative pour la prospérité des villes rassemble les outils et dispositifs de suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 ainsi que tous les autres indicateurs relatifs aux questions urbaines conformes aux orientations nationales et internationales applicables aux stratégies de suivi concernant l'égalité des genres, les jeunes et les droits de l'homme à tous les niveaux. Par exemple, des outils tels que l'échantillon national de villes sont bien intégrés à l'Initiative, ce qui permet de mesurer et d'évaluer les résultats des villes de façon représentative. ONU-Habitat utilise déjà l'Indice de prospérité des villes, qui relève de l'Initiative et sert à évaluer au niveau mondial les résultats obtenus par les villes au regard d'un ensemble d'indicateurs qui visent à déterminer si celles-ci sont inclusives au regard d'éléments tels que l'infrastructure urbaine, l'environnement ou la productivité. En outre, certains indicateurs de l'Indice de prospérité des villes, notamment ceux qui concernent l'accès à un logement convenable, à un enseignement de qualité ou à Internet, la participation des citoyens ou tout autre moyen d'évaluer le respect des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, sont directement liés à de nombreux programmes relatifs aux droits de l'homme. L'échantillon national de villes permettra de mieux suivre, aux niveaux local et national, les questions liées à l'application du principe d'inclusion en ce qui concerne les jeunes, l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Si le cadre mondial d'indicateurs adopté par l'Assemblée générale constitue la référence pour ce qui est du suivi de l'objectif 11 à l'échelle mondiale, l'Indice fournit des informations et des données d'analyse qui viennent compléter celles obtenues grâce au cadre mondial et peut constituer un outil supplémentaire dans l'application du Programme 2030.

25. L'Indice de prospérité des villes reprend les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux questions urbaines, l'objectif étant d'étudier dans un cadre unique les aspects environnementaux, sociaux et économiques de la prospérité et de la durabilité des villes. Par exemple, il intègre les 10 cibles associées à l'objectif 11 et tous les indicateurs connexes. Il peut dès lors servir de base aux activités mondiales de suivi des indicateurs relatifs à l'objectif 11 et aux autres objectifs de développement durable présentant une composante urbaine. Selon les estimations, environ un tiers des indicateurs concernant les questions urbaines peuvent être mesurés au niveau local, car ils sont directement liés aux politiques urbaines et ont une nette incidence sur les villes et les établissements humains. En outre, l'Indice englobe 23 % des cibles associées aux objectifs de développement durable pouvant être mesurées à l'échelon local. Les pays qui l'appliquent sont en mesure de recenser, de quantifier, d'évaluer, de suivre et de communiquer les progrès

accomplis, à l'échelon national et dans les villes, en vue de réaliser l'objectif 11. À ce jour, ONU-Habitat a aidé plus de 400 villes du monde entier à l'appliquer. D'après les données d'expérience recueillies lors de sa mise en place, l'Indice, qui est un outil unifié et normalisé conçu pour suivre les indicateurs urbains et communiquer des données à leur sujet, permet aux pays qui l'ont adopté d'économiser du temps et des ressources.

26. L'adoption de la méthode intégrée de mesure des données relatives aux villes offerte par l'Indice permet aux organismes nationaux de statistique :

- a) De disposer d'un indicateur unique sur la situation de chaque ville ;
- b) De fixer un point de référence aux fins du suivi aux niveaux local, national et mondial ;
- c) De déterminer un état de référence et de récolter des données pour chaque ville ;
- d) D'établir un dispositif de suivi à l'échelon local ;
- e) De recenser les mesures novatrices à prendre en priorité pour parvenir à un développement urbain durable⁵.

IX. Intégration des données spatiales au cadre de suivi de l'objectif 11

27. En fonction du contexte local, au moins sept indicateurs relatifs à l'objectif 11 exigent des données collectées dans les villes selon des méthodes non conventionnelles allant plus loin qu'un recensement ou qu'une enquête auprès des ménages. Ces méthodes d'acquisition non traditionnelles comportent souvent une dimension liée aux données spatiales, qui sont soit la principale unité d'analyse soit l'un des facteurs qui déterminent les résultats au regard d'un indicateur. Par exemple, l'une des principales unités d'analyse retenues dans le cadre de l'indicateur 11.3.1 (rythme auquel les terres sont utilisées du fait de la croissance urbaine) est d'ordre spatial et les résultats au regard de l'indicateur 11.6.2 varient fortement d'une partie à l'autre d'une ville en fonction de la concentration et de l'intensité de la pollution de l'air. Les techniques géospatiales sont un moyen efficace pour les pays de gérer de façon intégrée des données référencées selon des critères spatiaux dans tous les domaines du développement et les avancées de la science géospatiale, notamment les nouvelles applications libres et les nouveaux jeux de données libres, offrent aux pays et aux villes la possibilité unique de collecter et de compiler des données présentant une résolution spatiale et temporelle plus élevée et de produire des données plus visuelles et mieux reliées à l'espace physique, ce qui est essentiel pour prendre des décisions éclairées.

28. Depuis 2014, ONU-Habitat conclut des partenariats avec diverses parties prenantes actives dans le domaine géospatial en vue de favoriser la mise au point d'outils de production de données urbaines modernes, l'objectif étant de tirer parti des ressources du secteur géospatial pour générer davantage de données se rapportant à l'objectif 11 et de veiller en permanence à ce que les pays et les villes aient accès aux technologies, aux approches et aux méthodes appropriées. Parmi ces partenariats, il convient notamment de mentionner ceux établis avec l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, les organismes scientifiques de la Commission européenne (Direction générale de la politique régionale et urbaine et Centre commun de recherche), l'Agence spatiale européenne,

⁵ Voir <http://cpi.unhabitat.org>.

la National Aeronautics and Space Administration, le Groupe sur l'observation de la Terre et la communauté africaine d'observation de la Terre. En outre, ONU-Habitat collabore avec les entités nationales chargées des données géospatiales pour mettre à l'essai plusieurs outils de collecte de données au niveau local et avec les organismes nationaux de statistique afin d'intégrer les technologies se rapportant à ces outils au système de données conventionnel.

29. Afin de favoriser la production de données concernant les indicateurs de dépendance spatiale associés à l'objectif 11, ONU-Habitat et ses partenaires ont mis au point plusieurs outils qui tirent parti de sources de données et d'applications libres ou commerciales (comme, par exemple, l'imagerie satellitaire et les logiciels). Dans ce contexte, des manuels de formation progressive au calcul des indicateurs et des applications exécutables permettant des flux de travail automatisés sont mises gratuitement à la disposition des villes et des pays. Ces outils ont été présentés aux pays lors de divers ateliers régionaux et été mis à l'essai directement en partenariat avec les organismes nationaux de statistique et les organismes chargés des données spatiales de pays tels que le Botswana, la Colombie et la Tunisie. Par ailleurs, ONU-Habitat a rédigé des documents techniques qui expliquent en quoi les indicateurs mesurent chacun une composante spécifique du développement durable et en quoi il convient d'adapter les politiques en fonction des résultats obtenus au regard des indicateurs pour progresser dans la réalisation des objectifs concernés.

30. Bien qu'ils aient progressé dans l'adoption et l'utilisation des technologies liées aux données géospatiales et pris conscience du fait que les technologies joueront un rôle important dans les structures de données à l'avenir, de nombreux pays ne disposent pas encore de cadres juridiques et politiques régissant ces outils et déterminant l'usage qui sera fait des résultats obtenus, en particulier la façon dont les données récoltées seront intégrées aux statistiques officielles. En outre, nombre de pays n'ont pas les moyens nécessaires pour mettre en place des systèmes adéquats, manquent de ressources humaines et connaissent des difficultés liées à l'absence de données de référence géoréférencées ou au coût élevé qu'entraîne la production de telles données. ONU-Habitat, qui collabore avec ses partenaires ainsi qu'avec les autres organismes des Nations Unies, a organisé ou prévoit d'organiser un ensemble d'ateliers et de séances de formation pour appuyer les pays à cet égard et s'emploie à établir des partenariats avec des prestataires de services liés aux systèmes et logiciels concernés, comme l'Environmental Systems Research Institute, afin d'apporter un soutien direct aux villes.

X. Définition de la ville

31. Pour plusieurs cibles et indicateurs associés aux objectifs de développement durables, ce sont les villes qui servent expressément d'unité de mesure et non plus les zones urbaines englobant des villes. Depuis l'adoption du Programme 2030, dont certains indicateurs renvoient directement à la ville comme unité, une partie des nombreuses questions posées portent sur la définition exacte d'une ville ou d'une zone urbaine, sur la taille à partir de laquelle une localité peut être considérée comme une ville, sur les caractéristiques administratives, juridiques et historiques propres aux villes et sur les critères qui permettent de distinguer une zone urbaine d'une ville ou d'un village. Pour surmonter les difficultés liées à la comparaison des résultats des villes, il est indispensable que la ville, entendue comme unité d'analyse à des fins de suivi, fasse l'objet d'une définition mondialement reconnue. En outre, pour pouvoir mener des activités de suivi et de communication à l'échelon mondial, il faut également définir de façon plus stricte ce qui distingue une zone urbaine d'une zone rurale. Par exemple, certains pays déterminent le caractère urbain d'une zone en fonction de son nombre d'habitants, de ses frontières administratives, de la densité de

sa population ou encore de sa fonction économique, tandis que d'autres utilisent plusieurs de ces critères en même temps. Pour chacun de ces critères, les seuils varient fortement en fonction des directives nationales et des définitions locales. De même, des termes renvoyant à des entités urbaines fonctionnelles différentes, telles que la ville elle-même, l'agglomération urbaine ou la zone métropolitaine, sont souvent employés de façon interchangeable. Il faut adopter des directives concrètes sur les concepts, les unités de mesure et les normes unifiées afin que la communauté internationale définisse les villes et les zones urbaines en fonction de notions harmonisées et acceptées de tous.

32. Organisme responsable de plusieurs indicateurs pour lesquels une définition de la ville est indispensable, ONU-Habitat a collaboré avec un ensemble varié d'organismes et d'institutions du monde entier en vue de fixer une telle définition. Son but n'est pas de changer la façon dont les pays définissent leurs zones urbaines mais de contribuer à ce que les activités de suivi et de communication soient menées de façon plus systématique et harmonisée. Les consultations et réunions de groupes d'experts organisées partout dans le monde par ONU-Habitat et ses partenaires ont permis de réduire à deux le nombre de définitions de la notion de ville. Les deux propositions, qui offrent une perspective intéressante pour le suivi à l'échelle mondiale des indicateurs relatifs à l'objectif 11 ayant la ville pour unité d'analyse ou de mesure, se présentent comme suit :

a) La ville définie par son étendue urbaine, c'est-à-dire par la superficie totale de sa surface construite et de ses espaces libres urbanisés. Une surface construite est une surface d'un seul tenant occupée par des bâtiments ou d'autres surfaces imperméables. Les surfaces construites, qui sont classées en fonction du taux de densité bâtie mesuré sur un rayon d'un kilomètre carré autour d'un point donné, peuvent être urbaines (densité supérieure à 50 %), périurbaines (densité située entre 25 % et 50 %) ou rurale (densité inférieure à 25 %) ⁶ ;

b) La ville définie par son degré d'urbanisation, lequel est déterminé en fonction du nombre d'habitants, de la densité de la population et de la présence continue d'établissements se trouvant dans des zones qualifiées d'unités administratives locales de niveau 2. Cette classification permet de distinguer les zones densément peuplées des zones à faible ou moyenne densité de population.

XI. Progrès accomplis en vue d'aider les pays à communiquer des données sur les indicateurs relatifs aux établissements humains

33. ONU-Habitat demeure l'organisme responsable d'un grand nombre d'indicateurs associés à l'objectif 11. Le suivi de cet objectif et l'établissement de rapports à son sujet entraîne d'importants problèmes qui ne se posent pas dans le cas des autres objectifs. Diverses solutions ont été proposées en vue de répondre aux besoins de données sur la quinzaine d'indicateurs liés aux objectifs de développement durable qui se rapportent aux villes ou aux questions urbaines, et en particulier sur ceux pour lesquels la ville a été choisie comme unité d'analyse. Les données concernant les indicateurs 11.2.1 (transports publics), 11.3.1 (utilisation des terres), 11.3.2 (participation de la société civile), 11.5.1 (personnes touchées lors de catastrophes), 11.6.1 (déchets urbains solides), 11.6.2 (qualité de l'air) et 11.7.1 (espaces publics) sont collectées à l'échelon local par les villes et non au moyen des mécanismes périodiques de recueil de données tels que les recensements ou les enquêtes sur les ménages. En outre, pour les indicateurs 11.2.1 (transports

⁶ Voir www.atlasofurbanexpansion.org/data.

publics), 11.3.1 (utilisation des terres), 11.5.1 (personnes touchées lors de catastrophes), 11.6.1 (déchets urbains solides), 11.7.1 (espaces publics) et 11.b.1 (changements climatiques et résilience), il est nécessaire de collecter et d'analyser des données spatiales sous une forme ou une autre au niveau local ou dans les villes et d'établir une méthode claire au niveau des agglomérations urbaines.

34. En ce qui concerne 6 des 15 indicateurs relatifs à l'objectif 11, les pays doivent appliquer des techniques d'agrégation spéciales pour produire les données dont ils ont besoin à partir des données collectées dans les villes. Dans certains cas, notamment dans celui des pays qui comptent un nombre élevé de villes, il faut utiliser pour chaque pays un échantillon de villes représentatif tenant compte de son territoire, de sa géographie, de son histoire et de toute autre dimension pertinente, comme expliqué à la section VII du présent rapport. De plus, certaines villes et certains pays constatent qu'il est difficile d'élaborer des politiques à l'échelle des villes tout en suivant les indicateurs relatifs à l'objectif 11 et en élaborant des rapports à leur sujet, car ces indicateurs sont par nature très sectoriels. En outre, dans de nombreux États Membres, le cloisonnement des ministères et des services administratifs nationaux vient compliquer encore cette tâche. ONU-Habitat collabore avec de nombreux partenaires, dont les États Membres, afin d'élaborer des directives qui permettent de régler ces problèmes.

35. Tous les pays qui sont parvenus à communiquer des données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui touchent aux établissements humains ont indiqué qu'il importait que le système statistique national agisse de concert avec les autorités locales et les prestataires de services, afin de recueillir les données au niveau de l'unité d'analyse que constituent les villes, grâce aux techniques traditionnelles (études et enquêtes dans les collectivités et municipalités) et modernes (imagerie satellitaire, informatique et communications). Le fait d'utiliser des outils géospatiaux novateurs pour collecter des données, notamment lors des recensements et des enquêtes, et évaluer le progrès accomplis par les villes au regard de nombreux objectifs de développement durable se rapportant à des questions urbaines est une nouveauté pour un nombre élevé d'organismes et d'instituts nationaux de statistique. De même, l'agrégation des données au niveau des villes en vue de rendre compte des résultats obtenus à l'échelon national est nouveau et revêt une importance cruciale pour nombre d'organismes nationaux de statistiques.

XII. Distinguer les quartiers de taudis des autres quartiers

36. ONU-Habitat continue de plaider la cause des populations vivant dans des taudis à travers le monde et d'assurer le suivi de leur situation. D'après ses estimations, près d'un milliard de personnes vivent actuellement dans des zones généralement qualifiées de quartiers de taudis. ONU-Habitat définit de tels quartiers comme « tout endroit donné, qu'il s'agisse d'une ville entière ou d'un quartier, dans lequel au moins la moitié des ménages disposent d'un accès insuffisant à une ou plusieurs commodités telles qu'une source d'eau améliorée, des infrastructures d'assainissement améliorées, un espace de vie suffisant ou un logement durable et stable ». L'une des principales raisons pour lesquelles il demeure difficile de faire en sorte que les habitants de taudis soient pris en compte est que les quartiers de taudis ne semblent faire l'objet d'aucune définition pouvant être utilisée dans l'ensemble des activités de collectes de données menées dans le monde (enquêtes, recensements, etc.) et appliquée directement aux districts de recensement repris dans les bases d'échantillonnage nationales.

37. ONU-Habitat continue de piloter le travail mené pour améliorer encore la définition des quartiers de taudis et de s'employer à collaborer avec les organismes nationaux de statistique en vue de mettre à l'essai trois moyen de détecter les quartiers

de taudis : a) utiliser de concert des outils novateurs d'analyse d'images satellitaires numériques, des techniques de validation terrain et d'observation locale et des spatio-cartes ; b) établir, dans le cadre du recensement, une carte des taudis pour chaque district de recensement, en tirant parti des données démographiques existantes et en étudiant les ménages au regard de la définition d'un taudis ; c) appliquer les définitions relatives aux quartiers de taudis lors des opérations de recensement de la population et des logements qui auront lieu en 2020 et ranger chaque district de recensement dans une catégorie bien précise (quartier de taudis, zone urbaine ou zone rurale).

38. En fin de compte, les procédés décrits ci-dessus permettront d'étudier, dans le cadre de recensements et d'autres activités de collecte de données dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, les différences entre les quartiers de taudis et les autres quartiers urbains du point de vue des services, de l'accessibilité, du logement et des privations. L'étude de ces différences géographiques permettra de constater formellement que les quartiers de taudis ne connaissent pas les mêmes difficultés que les autres zones urbaines, ce qui permettra, conformément à la philosophie consistant à ne laisser personne de côté, de rendre plus visibles les personnes marginalisées et vulnérables qui vivent dans des taudis.

XIII. Conclusion et recommandations

39. Les difficultés liées à la collecte et au suivi des statistiques des établissements humains semblent limiter la capacité des responsables politiques et des dirigeants de formuler des politiques nationales efficaces en faveur du développement des établissements urbains et humains et d'accompagner l'urbanisation en se fondant sur données probantes. L'apparition de nouveaux indicateurs dépendant des technologies et systèmes d'analyse spatiale risque d'empêcher un nombre élevé de pays d'établir des rapports jusqu'à 2020 au moins. Si de nombreux pays ont désormais actualisé leurs bases de données sur les indicateurs concernant les villes et les établissements humains, les opérations liées aux nouveaux indicateurs à dépendance spatiale, qui vont de la récolte des données au niveau le plus bas des villes à l'agrégation de ces données à l'échelon national, seront extrêmement longues.

40. Compte tenu de ce qui précède, il faudra intensifier le renforcement des capacités et accroître les ressources afin de mettre en place des systèmes de données permettant de créer des synergies dans les opérations de collecte des données et en particulier dans la mise au point des méthodes de travail, notamment en définissant les nouveaux concepts urbains. Il est également essentiel de renforcer les cadres politiques, juridiques et institutionnels ainsi que l'appui financier au niveau local. Dans le cadre de l'objectif 11, auquel sont associées 10 cibles, les villes et les gouvernements des pays doivent communiquer des données sur 15 indicateurs. En outre, la majeure partie des 234 indicateurs associés aux objectifs ont un rapport direct avec les politiques urbaines et une incidence nette sur les villes et les établissements humains.

41. Le suivi des progrès accomplis en vue de réaliser l'objectif 11 et l'établissement de rapport à ce sujet posent des problèmes majeurs qu'il convient de régler aux niveaux mondial, national et local. De nombreux pays sont conscients des difficultés liées à la réalisation de l'objectif 11 et demandent un appui technique pour pouvoir mener efficacement les activités de suivi et de communication d'informations. Au cours des quatre dernières années, de plus en plus d'États Membres et de collectivités locales ont demandé aux organismes responsables une assistance technique afin de pouvoir renforcer leur capacité de collecter des données à l'échelon local, de les analyser et de les exploiter pour formuler des politiques.

42. Par conséquent, ONU-Habitat et les autres organismes responsables ont investi beaucoup de temps et de ressources pour aider les États Membres à mettre en place les dispositifs nécessaires pour assurer le suivi de la réalisation de l'objectif 11. Les organismes responsables ont mis au point de nouveaux guides et supports à cette fin et ont précisé, en collaboration avec diverses parties prenantes, les définitions nécessaires aux activités de suivi de cet objectif en milieu urbain partout dans le monde.

43. Pour plusieurs indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable se rapportant aux questions urbaines, la ville est la seule entité territoriale d'analyse. Le suivi de plusieurs indicateurs relatifs à l'objectif 11 et l'établissement de rapports à leur sujet se feront au niveau national, mais les données doivent être collectées et évaluées au niveau des villes. L'adoption d'une définition opérationnelle de la ville sur les plans statistique et spatial a été l'un des principaux thèmes des réunions des nombreuses réunions de groupes d'experts organisées par ONU-Habitat et ses partenaires ces deux dernières années. Cette question a également eu une influence majeure sur les décisions du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable concernant le reclassement dans la catégorie II de certains indicateurs de la catégorie III. Comme suite aux concertations menées avec les partenaires et les organismes responsables, les villes font désormais l'objet de deux définitions, comme expliqué au paragraphe 32 ci-dessus. Grâce à ces définitions, le suivi des résultats des villes et l'établissement de rapports à ce sujet se feront de façon plus systématique. Cependant, il importe de souligner que le fait qu'il existe une définition commune ne signifie pas que les pays devront changer la façon dont ils définissent les villes et les zones urbaines à l'échelon national.

44. ONU-Habitat entend poursuivre son travail avec les observatoires urbains du monde entier, qui sont les interlocuteurs locaux chargés de collecter des données factuelles et de les mettre directement au service de l'élaboration de politiques et de programmes urbains à l'échelon local. Les observatoires des pays à revenu élevé ou intermédiaire ont les moyens tant techniques que financiers d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de suivi des objectifs de développement durable en milieu urbain. De nouveaux outils visant à accroître les capacités et les connaissances des observatoires dans le domaine du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ont été présentés lors d'ateliers régionaux en vue d'être mis à la disposition des observatoires urbains, et les retours reçus par la suite ont été utilisés pour les perfectionner.

45. L'Initiative pour la prospérité des villes, cadre souple visant à favoriser l'élaboration, l'application et le suivi de politiques et de pratiques relatives au développement durable en vue d'accroître la prospérité des villes, peut être mise au service du suivi des indicateurs associés à l'objectif 11, car elle englobe les indicateurs relatifs aux objectifs se rapportant à des questions urbaines, l'objectif étant d'étudier en même temps les volets environnemental, social et économique de la durabilité des villes. Les pays et les villes qui ont adopté l'Initiative dans le contexte du suivi des indicateurs urbains associés aux objectifs et de l'établissement de rapports à leur sujet économisent du temps et des ressources.

46. En dépit des progrès considérables réalisés dans l'élaboration des outils et méthodes de suivi de l'objectif 11, des travaux complémentaires sont nécessaires, notamment en vue d'appliquer ces outils et ces méthodes à tous les pays et toutes les régions. La localisation des outils de suivi urbains nécessite parfois certains ajustements, dont ONU-Habitat et ses partenaires s'occupent en parallèle. Il faudra du temps avant que ne se concrétisent les résultats des activités de renforcement des capacités visant à mettre en cohérence la collecte des données et le travail

méthodologique, notamment l'adaptation des définitions aux critères de l'objectif 11. C'est pourquoi les organismes responsables auront besoin de ressources supplémentaires aux cours des deux prochaines années pour mieux se coordonner et œuvrer à un suivi efficace. Il faut renforcer les cadres politiques, juridiques et institutionnels ainsi que l'appui financier au niveau local.

47. Au niveau des villes, nombreux acteurs à des niveaux divers (organes politiques nationaux, sous-nationaux et locaux) prennent part aux activités d'urbanisme et de développement urbain et, dans quelques pays, on continue de travailler directement avec les autorités nationales afin de leur montrer comment procéder de cette façon dans le domaine du suivi urbain. Étant donné que diverses parties prenantes participent à la production des divers indicateurs nécessaires au suivi des progrès accomplis en vue de réaliser l'objectif 11, il est recommandé de renforcer le rôle de coordination que jouent les observatoires urbains dans la collecte et la communication des données relatives aux villes. En outre, il est indispensable d'établir un dispositif structuré de coordination entre tous les producteurs de données et de définir clairement son mandat ainsi que son rôle et ses responsabilités à tous les niveaux.

48. Nombre de pays peinent à appliquer les politiques et à intégrer les données provenant de sources non conventionnelles. Bien que ces données se soient révélées fiables et précises et apportent des informations pouvant éclairer les politiques en faveur de la durabilité, elles ne peuvent dans certains cas pas être intégrées aux statistiques officielles, comme l'exige le dispositif de suivi. Certains pays indiquent manquer de mécanismes permettant de vérifier clairement certaines données, telles que celles recueillies par les collectivités locales, mais d'autres conviennent que certaines sources, notamment celles fondées sur l'analyse géospatiale, fournissent des données précises et actualisées qui peuvent venir compléter les statistiques classiques. Il est nécessaire d'établir des directives sur les moyens que peuvent utiliser les pays pour rationaliser leurs activités de collecte de données et les adapter aux méthodes modernes, notamment à celles requises par le dispositif de suivi des objectifs, qu'il convient de mettre en place suivant une logique multipartite.

XIV. Questions soumises pour examen

49. **La Commission souhaitera peut-être :**

a) Approuver la méthode de l'échantillon national de villes destinée aux pays rencontrant des obstacles dans leurs activités de suivi et d'établissement de rapports pour toutes les villes sur lesquelles des données sont disponibles ;

b) Approuver la création d'un groupe d'experts chargé de revoir les directives et principes relatifs à l'application de l'Indice de prospérité des villes ;

c) Approuver la création d'un groupe d'experts chargé de fixer les critères permettant de distinguer les quartiers de taudis des autres districts de recensement ;

d) Formuler des observations sur les difficultés liées à la définition de la notion de ville, notamment sur la ventilation des données par type d'établissement humains (zone urbaine, zone rurale, quartier de taudis et autre), en particulier dans le contexte des objectifs de développement durable ;

e) Formuler des observations sur le meilleur mécanisme de coordination des activités relatives aux statistiques des établissements humains au niveau international.

Annexe

Avantages et description des principales étapes proposées en vue de la constitution d'un échantillon national de villes

1. Ci-après figurent les principales étapes proposées en vue de la constitution d'un échantillon national de villes :

a) Établir une liste complète de toutes les villes du pays et créer ainsi une base d'échantillonnage nationale ;

b) Collecter les données descriptives pertinentes de chaque ville (situation géographique, nombre d'habitants, classement du point de vue de l'importance, nombre de femmes ou de jeunes, etc.) ;

c) Classer les villes dans des catégories définies en fonction des intérêts nationaux et sélectionner des villes au hasard dans chacune de ces catégories ;

d) Revoir la liste finale des villes et la faire adopter par les parties prenantes voulues, sous la direction de l'organisme national de statistique.

2. L'adoption d'un échantillon national de villes présente les avantages suivants :

a) Elle intègre toutes les villes, quelle que soit leur taille, leur fonction ou leur nature, à un système national qui peut leur permettre de combiner leur énergie et leur potentiel ;

b) Elle facilite l'agrégation des indicateurs urbains produits au niveau local aux fins du suivi et de la communication d'informations à l'échelon national et de la production d'analyses et de rapports mondiaux et régionaux ;

c) Elle crée un dispositif permettant de collecter différentes couches de données selon une méthode unifiée pouvant être utilisée pour établir des rapports sur les progrès accomplis en vue de réaliser les objectifs de développement durables ou sur d'autres aspects du programme pour les villes ;

d) Elle permet de calculer une moyenne pondérée ou non des résultats nationaux au regard de l'ensemble des indicateurs associés aux objectifs de développement durable en rapport avec les questions urbaines ;

e) Elle crée des données de référence et cibles nationales selon une même technique de normalisation, ce qui permettra de faire des comparaisons entre indicateurs et entre villes ;

f) Elle facilite, aux niveaux national, sous-national et des villes, la ventilation systématique des informations concernant les principaux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les dimensions du développement, laquelle est nécessaire pour pouvoir agir sur les inégalités territoriales.